



Nr	Nom	État	Date	Localité
01	Modification du PAG/PAP-QE "Remesfeld" (N/REF. 27C/020/2020, PAP QE 18861/27C)	approuvé	11.12.2020	Imbringen
02	Modification du PAG/PAP-QE "Uewent Terens" (N/REF. 27C/021/2020, PAP-QE 18919/27C)	approuvé	01.07.2021	Beldweiler
03	Adaptation du PAG/PAP-QE "Groebrierg" (N/REF. 27C/017/2017, PAP-QE 18021/27C, Judgement N°42067)	approuvé	31.01.2022	Gonderange
04	Modification du PAG/PAP-QE "BEP/Stationnement" (N/REF. 27C/022/2021, PAP-QE 19169/27C)	approuvé	27.04.2022	Junglinster, Eschweiler
05	Modification du PAG "Château d'Eisenborn" (N/REF. 27C/023/2021)	approuvé	16.08.2022	Eisenborn
06	Modification du PAG "Rue du Cimetière" (N/REF. 27C/025/2022, PAP-QE 19428/27C)	approuvé	26.07.2023	Godbrange
07	Modification du PAG "Patrimoine" (N/REF. 27C/026/2023, PAP-QE 19585/27C)	approuvé	04.03.2024	plusieurs localités
08	Modification du PAG "Rue d'Eschweiler - BEP" (N/REF. 27C/027/2023, PAP-QE 19752/27C)	approuvé	02.10.2024	Rodenbourg
09	Modification du PAG "Zone spéciale - embouteillage de l'eau minérale" (N/REF. 27C/024/2022, PAP-QE 19294/27C)	approuvé	12.11.2024	Graulinsten
10	Modification du PAG "In der Schleid" (N/REF. 27C/028/2023, PAP-QE 19794/27C)	approuvé	21.11.2024	Rodenbourg

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL- PAG

(SELON REGLEMENT GRAND-DUCAL DU 25.10.2004)
(selon partie écrite du PAG de la Commune)

Délimitation du degré d'utilisation du sol
 Délimitation de la zone verte

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

Zone d'habitation

- HAB-1 zone d'habitation 1
- HAB-2 zone d'habitation 2

Zones mixtes

- MIX-v zone mixte villageoise
- MIX-vG zone mixte villageoise - Géhaansraich
- MIX-r zone mixte rurale

Zone de bâtiments et d'équipements publics

- BEP-R Zone de bâtiments et d'équipements publics - infrastructure technique
- BEP-CH Zone de bâtiments et d'équipements publics - cimetière
- BEP-JE Zone de bâtiments et d'équipements publics - aire de jeux
- BEP-VE Zone de bâtiments et d'équipements publics - espace vert public
- BEP-P Zone de bâtiments et d'équipements publics - parking public

Zones d'activités

- ECO-1 zone d'activités économiques communale type 1
- ECO-2 zone d'activités économiques communale type 2

Zone commerciale

- COM Zone commerciale

Zones de sport et de loisir

- REC zone de sport et de loisir
- REC-2 zone de sport et de loisir-2
- REC-3 Zone spéciale "radiodiffusion / télévision"
- REC-4 Zone spéciale "embouteillage de l'eau minérale"
- JAR Zone de jardins familiaux

ZONES SUPERPOSEES

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Zone d'urbanisation prioritaire

Zone de servitude "urbanisation"

- IP-1 zone de servitude "urbanisation" - IP - Intégration paysagère
- IP-80 zone de servitude "urbanisation" - IP-80 - Intégration paysagère 80
- CV zone de servitude "urbanisation" - CV - coulée verte
- ES zone de servitude "urbanisation" - ES - Etude sol
- EP zone de servitude "urbanisation" - EP - Protection d'eau
- PE-ab zone de servitude "urbanisation" - PE-ab - Parking écologique autobus
- PE-v zone de servitude "urbanisation" - PE-v - Parking écologique voiture
- CE zone de servitude "urbanisation" - CE - Cours d'eau
- na zone de servitude "urbanisation" - na - non aedificandi
- IP-eem zone de servitude "urbanisation" - IP-eem - embouteillage de l'eau minérale
- IP-eem-i zone de servitude "urbanisation" - IP-eem-i - embouteillage de l'eau minérale - implantation
- LHT zone de servitude "urbanisation" - LHT - Ligne à haute tension

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

- couloir pour projets de canalisation pour eaux usées
- couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales
- couloir pour projets routiers

Secteur et éléments protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement construit"
- construction à conserver
- petit patrimoine à conserver
- alignement d'une construction à préserver
- gabarit d'une construction existante à préserver
- Zone de bruit

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques - à titre indicatif :

- à l'aménagement du territoire
- projets du plan directeur sectoriel "transports"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- NATURA 2000 FFH (09.2015)
- NATURA 2000 oiseaux (09.2015)
- réserve naturelle
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau
- zone de protection d'eau potable/provisoire
- zone inondable HQ 10
- zone inondable HQ 100
- zone inondable HQ extrem
- aux réseaux d'infrastructures de transport national

Informations complémentaires sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain - à titre indicatif

- Plan d'aménagement particulier dûment approuvé (à titre indicatif)
- N° du plan d'aménagement particulier dûment approuvé (à titre indicatif)

Informations complémentaires sur base de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles - à titre indicatif et non exhaustif

- Biotopie (article 17)
- Habitat d'espèce protégée et/ou habitat essentiel (article 20)
- Habitat d'espèce protégée et/ou habitat essentiel (articles 17 et/ou 20)
- von CEF-(continuous ecological functionality)-Maßnahmen betroffene Fläche
- CEF-Areal (Ausgleichsfläche)

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Dénomination du nouveau quartier

COS	max.	CUS	max.
CSS	max.	DL	max.

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE
PCN 2017 - ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE_VERSION 2017

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- N° DE PARCELLE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- TOPONYME

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

BD-TOPO
PCN 2017 - ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE_VERSION 2017

- BATIMENT EXISTANT
- BD-L-TC2001_1998 - ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE_VERSION 1998
- COURS D'EAU / RIVIERE / RUISSEAU
- ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE
- LIGNE ELECTRIQUE

ORTHOPHOTOS 2004 / ORTSBEGEGUNG DM / PAP

- BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS)
- BATIMENT EXISTANT (ORTSBEGEGUNG DM)
- BATIMENT DEMOLI (ORTSBEGEGUNG DM)
- NOUVEAU PARCELLAIRE (PAP EN COURS DE PROCEDURE / PAP APPROUVE)
- NOUVELLE VOIRIE

INDICE	DATE	MODIFIE PAR	VERIFIE PAR	MODIFICATION
A	26.01.2018	FH	FH	MODIFICATIONS SELON RECOMMANDATIONS ET AVIS DU CA-REF. 27C/010/17 ET 27C/011/17
B	12.11.2024	VKS	ABM	VERSION COORDONNEE SUITE A LA MODIFICATION DU PAG "ZONE SPECIALE - EMBOUTILLAGE DE L'EAU MINERALE" (REF. 27C/024/2022)

MAÎTRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE JUNGLINSTER

PROJET
PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL
VERSION COORDONNEE SELON LES
MODIFICATIONS APPROUVEES DU PAG

OBJET
LOCALITE DE GRAULINSTEN

BUREAU D'ETUDES
LSC360
4, rue Albert Simon
L-5315 Contzert
T (+352) 26 390-1
LSC360.lu

DESSINÉ PAR: Vivianne KEILS
VERIFIÉ PAR: Anita BAUM
CONTROLÉ PAR: Myriam HENGESCH
FICHE: P:\LSC360\2023\20233333-ZP-ZILM_PAG_PAP-QE_Junglinster_gestion_version_coordonnee_Version_coordonnee

DATE: 12.05.2017
ÉCHELLE: 1:2.500

PLAN N°: 20210083_PAG_G-JUN-10_Graulinsten_vc_09_10

1. Toutes les informations et les données sont à valider avant de commencer. Pour finalisation des données l'entrepreneur est responsable. S'il n'est pas conforme aux plans actuels, l'entrepreneur doit
2. Informer le Bureau d'ingénierie descripteur avant le début de la construction. Toutes modifications ou décisions ne peuvent être prises en compte.
3. Les plans actuels sont sujet à des modifications si les conditions du chantier le nécessitent.